

BUREAU

Séance du 11 mai 2023

Délibération BU_20230511_004

Demande de subvention au titre du fonds vert axe 2 : prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS de déposer une demande de subvention au titre du « fonds vert » pour l'achat de plusieurs drones ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Le SDIS est autorisé à déposer une demande de subvention au titre du fonds vert et, plus particulièrement de son axe 2 d'adaptation du territoire au changement climatique, pour l'acquisition de drones.

Article 2. Le président du conseil d'administration, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires au dépôt et à l'aboutissement de cette demande.

Marc FLEURET